



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commerce et artisanat

Question écrite n° 48880

Texte de la question

La question de l'assurance chômage des dirigeants d'entreprise est problématique. En effet, même s'ils paient des cotisations chômage, les chefs d'entreprise non salariés sont exclus des ASSEDIC du fait que ce régime obligatoire est réservé aux seuls titulaires d'un contrat de travail reconnu par l'UNEDIC. Or les dirigeants d'entreprise sont, eux aussi, confrontés au chômage. Compte tenu de ces éléments, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de lui faire part de ses intentions sur ce dossier.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48880

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 octobre 2004, page 8045